

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



Distr.  
GENERALE  
E/CN.4/1436  
30 janvier 1981  
FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Trente-septième session  
Point 11 de l'ordre du jour provisoire

NECESSITE D'ENCOURAGER ET DE DEVELOPPER DAVANTAGE LE  
RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES,  
Y COMPRIS : QUESTION DU PROGRAMME ET DES METHODES DE TRAVAIL  
DE LA COMMISSION; AUTRES METHODES ET MOYENS QUI S'OFFRENT  
DANS LE CADRE DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES POUR MIEUX  
ASSURER LA JOUISSANCE EFFECTIVE DES DROITS DE L'HOMME ET  
DES LIBERTES FONDAMENTALES

Développement des activités d'information du public dans  
le domaine des droits de l'homme

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION .....	1	1
<u>Chapitres</u>		
I. PROGRAMME DE DIFFUSION PROPOSE .....	2	2
A. Exercice biennal 1982-1983 .....	3-5	2
B. Exercice biennal 1984-1985 .....	6-8	2
II. EXECUTION DES PROJETS EXISTANTS .....	9-43	3
A. Département de l'information .....	10-37	3
1. Services de la radio et des moyens visuels .....	10-17	3
2. Relations extérieures .....	18-31	4
3. Presse et publications .....	32-37	7

B.	Division des droits de l'homme .....	38-42	8
C.	Comité de l'information .....	43	9

III. OBSERVATIONS DES GOUVERNEMENTS, DES ORGANISATIONS  
GOUVERNEMENTALES REGIONALES ET DES ORGANISATIONS  
NON GOUVERNEMENTALES .....

A.	Informations reçues des gouvernements ...	45-48	10
B.	Informations reçues des organisations gouvernementales régionales .....	49-53	10
C.	Informations reçues des organisations non gouvernementales .....	54-56	11

## INTRODUCTION

1. Par sa résolution 24 (XXXVI) du 11 mars 1980, la Commission des droits de l'homme a notamment recommandé au Conseil économique et social de demander au Secrétaire général, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et l'Organisation internationale du Travail, l'élaboration et la mise en oeuvre d'un programme mondial pour la diffusion des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme dans le plus grand nombre de langues possible. Le Conseil économique et social a adopté le 2 mai 1980 sa résolution 1980/30, relative au développement des activités d'information du public dans le domaine des droits de l'homme. Au paragraphe 3 de cette résolution, le Conseil demande au Secrétaire général de faire rapport à la Commission des droits de l'homme, lors de sa trente-septième session sur la mise en oeuvre de ce programme de diffusion. Au paragraphe 7, il lui demande de faire rapport sur les mesures prises pour renforcer les activités d'information du public dans le domaine des droits de l'homme. Il lui demande en outre, au même paragraphe, d'inclure dans son rapport les renseignements concernant les observations reçues des gouvernements, des organisations gouvernementales régionales, des organisations non gouvernementales et des centres d'information des Nations Unies sur l'exécution du programme de diffusion.

## I. PROGRAMME DE DIFFUSION PROPOSE

2. Conformément au paragraphe 3 de la résolution 1980/30 du Conseil économique et social, un programme pour la diffusion des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme a été élaboré, en tenant compte des besoins accrus de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées pour ce qui est de consulter davantage les textes et d'en accroître la disponibilité. Ce programme serait appliqué en deux étapes, durant deux ans chacune, à compter du début de l'exercice biennal 1982-1983.

### A. Exercice biennal 1982-1983

3. Pendant le premier exercice biennal, il est proposé d'accroître sensiblement le volume des publications et de publier des textes dans les six langues officielles, assurant ainsi la plus large diffusion possible.

4. Dès dispositions sont prises pour publier, dans toutes les langues officielles, une version révisée de la publication Droits de l'homme : Recueil d'instruments internationaux 1/. La version actuelle, parue en 1978 pour le trentième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, existe en anglais, chinois, espagnol, français et russe.

5. Il est également proposé de réimprimer la brochure intitulée Charte internationale des droits de l'homme, dans les six langues officielles dans lesquelles elle existe actuellement et, en outre, dans six à huit langues non officielles - peut-être davantage - choisies de manière à garantir le maximum de diffusion.

### B. Exercice biennal 1984-1985

6. Pour le deuxième exercice biennal, la publication Droits de l'homme : Recueil d'instruments internationaux paraîtrait dans les six à huit langues non officielles sélectionnées. Simultanément, la brochure intitulée Charte internationale des droits de l'homme serait publiée dans une quarantaine de langues.

7. Il est en outre proposé que la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui au cours des années a paru dans plus de 70 langues, soit rééditée sous forme de brochure dans quelques-unes de ces langues.

8. Il est également proposé d'encourager, au cours de cet exercice biennal, une plus large diffusion, dans les langues officielles et dans un certain nombre de langues non officielles, des instruments relatifs aux droits de l'homme concernant des domaines plus spécifiques, par exemple la non-discrimination et l'abolition de la torture.

---

1/ Publication des Nations Unies, No de vente 78.XIV.2.

## II. EXECUTION DES PROJETS EXISTANTS

9. Conformément au paragraphe 7 de la résolution 1980/30 du Conseil économique et social, on trouvera ci-après un résumé des activités entreprises pour exécuter les projets esquissés dans le rapport que le Secrétaire général a présenté à la Commission des droits de l'homme à sa trente-sixième session (E/CN.4/1368), ainsi qu'un bref rappel des mentions relatives aux droits de l'homme faites par le Comité de l'information au cours de sa deuxième session.

### A. Département de l'information

#### 1. Services de la radio et des moyens visuels

##### Service des moyens visuels

10. Conformément à son mandat général, le Service des moyens visuels suit régulièrement les activités des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme. Le matériel qu'il produit porte notamment sur les aspects les plus importants des délibérations de l'Assemblée générale et des autres organes des Nations Unies intéressant les questions relatives aux droits de l'homme, par exemple l'apartheid, les droits de la femme, la discrimination raciale, les droits du peuple palestinien, etc. Ce matériel est proposé aux moyens d'information, notamment aux agences de presse et d'information, pour diffusion immédiate; il est aussi conservé comme matériel d'archives dans la cinémathèque.

11. Un grand nombre de programmes documentaires du Service des moyens visuels, de longs métrages, de "vignettes" et de messages télévisés spéciaux sont consacrés aux problèmes des droits de l'homme. Presque tous les projets esquissés dans le rapport présenté par le Secrétaire général à la Commission des droits de l'homme à sa trente-sixième session (E/CN.4/1368) ont été menés à terme et diffusés. Il s'agit des films suivants :

"Foot-notes to a War", film de 15 minutes sur la situation des femmes dans trois régions différentes du monde;

"An Ounce of Prevention", étude comparée de la prévention de la criminalité dans les pays en développement et les pays développés;

"Two Happy Days", vignette sur les réfugiés indochinois; et

Trois messages d'une minute sur la discrimination raciale et l'apartheid.

Toutes ces productions sont diffusées le plus largement possible dans leur version originale et, sous une forme plus succincte, dans d'autres langues.

12. Un message publicitaire d'une minute a été diffusé en anglais, arabe, espagnol et français à l'occasion de la Journée des droits de l'homme 1980, pour attirer l'attention du public sur la Déclaration universelle des droits de l'homme.

13. Des vignettes d'une durée de quatre à sept minutes, relatives au travail des enfants et à la situation des réfugiés en Palestine, au Kampuchea et en Somalie, sont en préparation.

14. On étudie actuellement la possibilité de coproduire un film sur la campagne de lutte des femmes contre la loi sur les laissez-passer en Afrique du Sud. On procède actuellement à une étude pour déterminer s'il est possible de coproduire avec Halas and Batchelor Animation Cy un film d'animation illustrant certains articles fondamentaux de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Le Service des moyens visuels s'occupe d'un long métrage consacré à la situation des réfugiés en Afrique, pour lequel les recherches sont actuellement en progrès. En outre, on a imprimé 35 000 affiches de la Déclaration, en six langues, à distribuer à l'occasion de la Journée des droits de l'homme 1980. Un reportage photographique sur le travail des enfants (comportant 10 photographies en noir et blanc) a également été diffusé à cette occasion.

15. Le Groupe de l'information visuelle à Genève a filmé pour les services mondiaux de télévision, les agences de presse et les archives, les moments les plus saillants des délibérations de la Commission des droits de l'homme et de ses organes subsidiaires, ainsi que des manifestations spéciales ayant trait aux droits de l'homme.

#### Service de la radio

16. Au cours de l'année 1980, le Service de la radio a continué à suivre régulièrement, dans ses programmes, les activités des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme, selon l'orientation définie aux paragraphes 5 et 6 du rapport du Secrétaire général (E/CN.4/1368). Le matériel produit comprenait à la fois des comptes rendus factuels et des programmes d'information en profondeur. En revanche, faute de ressources suffisantes, le Service de la radio n'a pas été en mesure d'entreprendre la production de la série annuelle de six programmes d'un quart d'heure sur un thème concernant les droits de l'homme, qui était prévue au paragraphe 30 du document E/CN.4/1368.

17. La section radiophonique de Genève a activement contribué à faire connaître les questions relatives aux droits de l'homme grâce à des interviews radiophoniques en français, anglais et arabe pour le programme genevois "Tour d'horizon" et en produisant des documents pour d'autres programmes de radio produits au Siège consacrés aux droits de l'homme et à la lutte contre l'apartheid.

## 2. Relations extérieures

### Appui à l'information

18. La Section d'appui à l'information a maintenu les centres d'information de l'ONU et les autres bureaux extérieurs informés des activités de l'Organisation dans le domaine des droits de l'homme. L'attention des directeurs de centre a été appelée sur la résolution 1980/30 du Conseil économique et social et sur les autres décisions des organes compétents; les résolutions les plus importantes ont été câblées aux centres d'information pour diffusion immédiate. Les déclarations du Secrétaire général et d'autres responsables des organes intéressés ont également été communiquées à tous les bureaux extérieurs.

### Politique et programme

19. Le 30 juin 1980, une circulaire a été adressée à tous les centres d'information des Nations Unies pour attirer leur attention sur la nécessité de maximiser l'utilisation de Objectifs de Justice, publication périodique du Département de l'information dont le mandat a été défini par l'Assemblée générale dans une résolution sur l'information publique. Une autre circulaire a été adressée le 2 juillet à tous les centres pour inviter instamment les directeurs à encourager la campagne "Free Nelson Mandela". Des affiches, des insignes et autre matériel ont aussi été envoyés.

20. Le 21 octobre 1980, une circulaire a été envoyée aux centres d'information pour leur rappeler la Semaine de solidarité avec le peuple namibien et son mouvement de libération, la SWAPO. Les directeurs de centre ont été priés de faire connaître cette manifestation.

#### Projets spéciaux

21. En 1980, le Programme des stages pour étudiants, dirigé par le Groupe des projets spéciaux et consacré à la mobilisation de la jeunesse en faveur des idéaux et des principes de la Charte des Nations Unies, s'est adressé à environ 97 hommes et femmes de 50 pays différents.

22. Le Groupe assure aussi la coordination au niveau mondial des activités relatives à la célébration de la Journée des droits de l'homme. Une circulaire contenant des suggestions quant aux différents moyens d'attirer l'attention du public sur cette journée, ainsi que des conseils sur les documents d'information disponibles a été adressée aux centres d'information et aux bureaux extérieurs des Nations Unies. Les rapports reçus des centres d'information sur la célébration de la Journée des droits de l'homme à travers le monde seront analysés et récapitulés dans un rapport distinct, qui sera distribué à tous les centres d'information, ainsi qu'aux bureaux et services compétents du Secrétariat de l'ONU.

23. Le Programme d'études universitaires, séminaire d'information de haut niveau destiné aux étudiants suivant un cycle d'études supérieures et aux diplomates du monde entier, permet de tenir régulièrement des conférences sur le thème des droits de l'homme. En outre, les séminaires et réunions d'information organisés toute l'année à l'intention des éducateurs, journalistes, diplomates, étudiants, parlementaires, etc. offrent aussi aux participants la possibilité de prendre connaissance des activités dans le domaine des droits de l'homme. En 1980, par exemple, 30 conférences ont été organisées.

#### Programmes d'éducation en matière d'information

24. La question des droits de l'homme figurait au Programme triangulaire de bourses de perfectionnement destiné aux éducateurs, qui a eu lieu à New Delhi en novembre 1980. Un dépliant sur les activités des Nations Unies contre l'apartheid a également été préparé et publié à l'intention des éducateurs, enseignants et étudiants et distribué en 140 000 exemplaires en anglais, espagnol et français aux centres d'information, aux établissements d'enseignement, à l'UNESCO, aux commissions nationales de l'UNESCO et aux écoles associées. Une version arabe de ce dépliant est actuellement imprimée en 40 000 exemplaires.

#### Organisations non gouvernementales

25. L'accent a été placé en particulier sur les droits de la femme, compte tenu du grand intérêt qu'une grande partie des organisations non gouvernementales portait à la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme, tenue à Copenhague. Deux réunions spéciales d'information ont été organisées, l'une avant la Conférence, l'autre après. Les rapports de ces réunions (5 000 exemplaires) ont été distribués aux centres d'information des Nations Unies, pour diffusion à la presse et aux organisations non gouvernementales.

26. La Section des organisations non gouvernementales a préparé une brochure spéciale intitulée "Women Helping Women", réalisée grâce à une subvention accordée par le Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme.

Cette brochure, qui décrit le rôle joué par les organisations non gouvernementales dans les efforts visant à réaliser l'égalité pour les femmes et leur participation au développement, a été distribuée à 8 000 organisations non gouvernementales, pour la plupart dans des pays en voie de développement.

27. Une réunion spéciale de solidarité avec les peuples de l'Afrique du Sud a eu lieu le 20 mars 1980, la veille de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. On y a projeté le nouveau film des Nations Unies "Generations of Resistance", le Président du Comité spécial contre l'apartheid a pris la parole, et un groupe d'organisations non gouvernementales ont exposé les programmes d'information qu'elles avaient élaborés pour célébrer la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

28. A Genève, le Comité spécial des ONG pour les droits de l'homme de la Conférence des organisations non gouvernementales siège régulièrement, et des réunions d'information se tiennent avant les séances de la Commission des droits de l'homme et de ses organes subsidiaires.

#### Les visites aux Nations Unies

29. En ce qui concerne les activités orientées vers le public, l'information en matière de droits de l'homme est un des domaines auxquels la Section des visites continue d'accorder la priorité. Au cours de l'année 1980, par exemple, de hauts fonctionnaires des départements correspondants ont, devant un public de 145 personnes, tenu trois réunions spéciales d'information sur le rôle de l'Organisation dans la promotion des droits de l'homme. En outre, on a organisé la projection de films relatifs aux droits de l'homme. Une explication concise des activités de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine a également été donnée aux visiteurs au cours des visites-conférences d'une heure organisées au siège. A Genève, les 100 000 personnes qui visitent chaque année le Palais des Nations bénéficient aussi, au cours des visites-conférences organisées dans plusieurs langues, d'une explication sur les activités des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme.

#### Renseignements pour le public

30. Le Groupe des renseignements pour le public et le Groupe de la documentation du Département de l'information continue de recevoir de nombreuses demandes de renseignements concernant les droits de l'homme et d'y répondre. L'intérêt du public, qui se manifeste par les appels lancés à l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle aide à libérer les prisonniers politiques en Namibie, en Afrique australe et dans d'autres parties du monde et qu'elle agisse dans le domaine des droits de l'enfant et de la femme, mérite d'être souligné. A la demande d'éducateurs, des chercheurs, d'étudiants et du public en général, le Groupe fournit des documents, des communiqués de presse et des publications sur les travaux de la Commission des droits de l'homme et les délibérations pertinentes du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale.

31. Des publications comme le Programme d'action pour la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, la plaquette intitulée Les droits de l'homme - 50 questions et réponses sur les droits de l'homme et sur les activités de l'ONU pour la promotion des droits de l'homme, et la série de brochures éditées à l'intention du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien sont aussi distribuées. Dans toutes les pochettes de documents à distribuer on trouve le texte de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Pour la Journée des droits de l'homme on prépare des pochettes spéciales de documents.

### 3. Presse et publications

32. Les communiqués de presse rendent pleinement compte des délibérations de la Commission des droits de l'homme et de celles de ses organes subsidiaires, ainsi que de l'étude de leurs rapports; les résolutions adoptées et les documents utilisés sont mis à la disposition des organes d'information.

33. La Chronique de l'ONU rend constamment compte des activités des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme - notamment des travaux de la Commission, de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, et des organes spéciaux et groupes d'experts. Comme prévu, on a davantage utilisé la section des articles de la Chronique de l'ONU en 1980 pour publier des textes relatifs aux droits de l'homme. En outre, les numéros de la Chronique publiés en 1980 contenaient des articles sur des questions comme les droits de l'homme et le maintien de la paix et de la sécurité, et les droits de l'homme et le nouvel ordre économique international.

34. Les thèmes intéressant les droits de l'homme sont aussi traités dans le périodique Objectif : Justice. Dans le numéro d'août 1980, en particulier, il y avait un article consacré aux effets de l'apartheid sur la condition des femmes en Afrique du Sud. La dernière édition du bref ouvrage de référence intitulé ABC des Nations Unies, publiée en juin 1980, contient un chapitre sur les activités de l'Organisation relatives aux droits de l'homme. La Notice, circulaire périodique d'information consacrée à l'évolution dans le domaine des droits de l'homme, tant actuelle que future, qui est préparée par la Division des droits de l'homme et publiée par le Département de l'information, a vu le jour en 1980 et continue d'être publiée régulièrement.

35. Il est prévu d'inscrire de nouvelles publications sur les droits de l'homme aux programmes du Département si les ressources budgétaires le permettent. En ce qui concerne les droits de l'homme, les titres suivants étaient inscrits au programme de publications de 1980 :

- a) Documents de base, publications nouvelles ou réimpressions : Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe); Code de conduite pour les responsables de l'application des lois (anglais, arabe, espagnol, français, russe); Déclaration universelle des droits de l'homme (anglais, espéranto, finlandais, norvégien, suédois); Factes internationaux relatifs aux droits de l'homme et Protocole facultatif (français, persan, pachtou).
- b) Autres publications : Déconscience de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale - les dernières années (anglais, arabe, espagnol, français); Les Nations Unies et les droits de l'homme (anglais, français); Cinquante questions et réponses sur les droits de l'homme (anglais, espagnol, français). Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien - document de base (anglais, français); Women Helping Women (anglais).

36. Les thèmes intéressant les droits de l'homme continueront de bénéficier d'un traitement détaillé dans le Yearbook of the United Nations, dans l'ABC des Nations Unies et dans d'autres publications de référence; ils seront aussi exposés dans deux périodiques : Chronique de l'ONU, et Objectif : Justice. Au fur et à mesure des besoins et selon les ressources, des brochures sur les activités relatives aux droits de l'homme seront publiées. Conformément à la résolution 34/45 de l'Assemblée générale, il est prévu de publier en 1981 une brochure consacrée au Comité des droits de l'homme.

37. Un autre élément important est constitué par les informations complètes que donne la presse sur la Commission des droits de l'homme et ses organes subsidiaires.

En 1980, à Genève, leurs réunions se sont étalées sur 188 journées. Les délibérations de ces organes ont fait l'objet de comptes rendus complets, et au cours de l'année, 170 communiqués de presse ont été publiés en anglais et en français et transmis au Siège de l'ONU. Au cours de l'année écoulée, environ 500 000 exemplaires de communiqués de presse sur les activités relatives aux droits de l'homme ont été remis aux organes d'information. En outre, des réunions d'information sur les questions de droits de l'homme sont organisées à l'intention des journalistes accrédités auprès de l'Organisation des Nations Unies.

#### B. Division des droits de l'homme

38. En ce qui concerne l'Annuaire des droits de l'homme, les travaux de mise à jour ont progressé de manière satisfaisante. L'Annuaire pour 1975-1976 est maintenant en cours de publication; l'Annuaire pour 1977-1978 sera bientôt envoyé à l'impression, et l'Annuaire pour 1979, le premier à être conforme aux nouvelles directives énoncées dans la résolution 1979/37 du Conseil économique et social, sera publié en 1981. Des éléments de l'Annuaire pour 1980 seront présentés à l'impression avant la fin de 1981.

39. Des progrès importants ont également été réalisés en ce qui concerne le Bulletin des droits de l'homme (trimestriel). Non seulement on a modifié le format et le style du Bulletin, mais encore on parvient à le produire plus rapidement, et sa distribution continue de progresser, comme le montre l'accroissement des demandes d'adjonction à la liste de distribution.

40. Toutefois, l'attention est appelée sur le fait que le Bulletin est publié conformément à la résolution 2441 (XXIII) de l'Assemblée générale, qui date du 19 décembre 1968. Dans cette résolution, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de publier "de temps à autre, un bulletin spécial contenant des renseignements sur les activités de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées dans le domaine des droits de l'homme et une bibliographie des documents et publications importants dans ce domaine". Mais la résolution ne précise pas lesquelles des nombreuses activités actuelles devraient être exposées régulièrement dans le Bulletin.

41. La Commission des droits de l'homme pourrait donc examiner si le Bulletin ne devrait pas faire l'objet de directives plus précises. Ces directives pourraient, préciser au moins, par exemple, que dans le Bulletin devraient figurer : a) les résolutions et décisions de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social, de la Commission des droits de l'homme et de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités; b) les décisions et recommandations générales, ainsi que des renseignements sur les principales activités (examen des rapports des Etats parties) des organes qui s'occupent de l'application des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, à savoir : le Comité des droits de l'homme, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, le Groupe des trois créé conformément à la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid, et le Groupe de travail du Conseil économique et social chargé d'étudier l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

42. En ce qui concerne la publication intitulée : Droits de l'homme - Instruments internationaux : Signatures, ratifications, adhésions, etc., qui continuera de paraître tous les ans, l'édition de 1981 (ST/HR/4/Rev.3) sort des presses. Parallèlement, on étudie les moyens de faire figurer des renseignements supplémentaires dans les éditions futures.

C. Comité de l'information

43. La deuxième session du Comité de l'information a eu lieu en août 1980, et certains passages du rapport du Comité sur les travaux de cette session (A/35/21) concernent les droits de l'homme. Le Comité a exprimé l'avis que la liberté d'opinion, la liberté de l'information et la libre circulation des idées et des nouvelles étaient des droits de l'homme fondamentaux, et qu'à cet égard, les activités de l'Organisation des Nations Unies étaient constructives et méritaient d'être mieux connues, notamment les activités touchant au maintien et au renforcement de la paix, au désarmement, à la décolonisation, aux droits de l'homme, à la lutte contre l'apartheid, au développement économique et social et au droit international.

III. OBSERVATIONS DES GOUVERNEMENTS, DES ORGANISATIONS GOUVERNEMENTALES  
REGIONALES ET DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

44. La résolution 1980/30 du Conseil économique et social, conformément à son paragraphe 5, a été portée à l'attention des gouvernements, des organisations gouvernementales régionales, des organisations non gouvernementales et des centres d'information des Nations Unies, qui ont été invités à formuler des observations sur l'application de la résolution. Jusqu'à présent, une réponse a été reçue des gouvernements des pays suivants : Allemagne (République fédérale d'); Bulgarie; Burundi; Etats-Unis d'Amérique; Ethiopie; Mali; Maurice; Mexique; Nicaragua; Qatar; République arabe syrienne; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord; Rwanda; Thaïlande. On a également reçu une réponse du Conseil de l'Europe, de l'Organisation des Etats américains et d'un certain nombre d'organisations non gouvernementales.

A. Informations reçues des gouvernements

45. Dans leurs observations, les gouvernements ont généralement fait ressortir que la responsabilité de la diffusion des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme incombe dans une large mesure aux autorités nationales. Ils ont décrit les moyens qu'ils emploient pour informer l'opinion publique. Les divers moyens de communication (presse, radio, télévision, etc.) sont pleinement utilisés pour diffuser des informations sur les droits de l'homme.

46. Un gouvernement a fait savoir au Secrétaire général que son premier rapport présenté en application des dispositions du Pacte international relatif aux droits civils et politiques avait été publié et largement distribué dans les écoles. Il a fait ressortir aussi que son association nationale pour les Nations Unies joue un grand rôle dans la diffusion d'informations sur les activités des Nations Unies relatives aux droits de l'homme.

47. Un autre gouvernement a signalé que ses organes d'information font de leur mieux pour faire connaître les violations des droits de l'homme, en particulier celles des régimes racistes, et s'efforcent de faire échec à la propagande provenant de ces régimes.

48. Un autre gouvernement a fait ressortir qu'une manière importante de contribuer à un programme efficace de diffusion consisterait à promouvoir l'instauration du nouvel ordre économique international, ainsi que la restructuration et la réorganisation du courant d'informations, actuellement caractérisé par l'inégalité et le déséquilibre.

B. Informations reçues des organisations gouvernementales régionales

49. Une organisation gouvernementale régionale a expliqué dans ses observations qu'elle recommande régulièrement à ses membres de diffuser des informations sur les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.

50. Une autre organisation a expliqué à quelles difficultés linguistiques elle se heurte pour produire des publications sur les droits de l'homme : il faut disposer de publications dans d'autres langues que les principales langues du monde.

51. On se heurte aussi à des difficultés pour atteindre les différents secteurs de la société : pour toucher enfants, agents de police, enseignants, etc., il faut des moyens publicitaires différents. L'avis a aussi été exprimé que les efforts visant à promouvoir les droits de l'homme uniquement par des instruments juridiques seraient vains si, parallèlement, on ne s'efforce pas de promouvoir l'éducation, l'information et la recherche dans le domaine des droits de l'homme.

52. Il a aussi été dit qu'il importe d'élaborer des programmes d'enseignement équilibrés dans le domaine des droits de l'homme. Encourager l'intérêt du public pour les droits de l'homme et les débats sur les droits de l'homme est une tâche importante. Mais, pour accomplir cette tâche, il faut utiliser les moyens de communication mieux qu'on ne le fait actuellement.

53. Selon une organisation, enfin, il faut d'urgence assembler les textes relatifs aux droits de l'homme et les diffuser le plus largement possible. A cet égard, le réseau des centres d'information des Nations Unies a un rôle important à jouer.

C. Informations reçues des organisations non gouvernementales

54. Dans leurs observations, les organisations non gouvernementales ont confirmé la nécessité d'un programme mondial de diffusion des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme en autant de langues que possible. Il a été jugé qu'il est capital de disposer d'une documentation dans les langues locales si l'on veut accroître largement la compréhension des droits de l'homme. Il faut aussi que les publications des Nations Unies soient disponibles en quantité suffisante dans l'ensemble du réseau mondial des centres et bureaux d'information.

55. Selon une autre idée, une liste des documents pertinents relatifs aux droits de l'homme devrait être établie et mise à jour régulièrement et serait portée à la connaissance du public dans des bulletins appropriés.

56. On a mentionné aussi qu'il est urgent de renforcer les liens entre les droits de l'homme et le développement si l'on veut assurer l'exercice des droits économiques, sociaux et culturels. Enfin, l'accent a été placé sur le fait que la promotion et la protection des droits de l'homme exigent une opinion publique mondiale favorable.